

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 8 juillet 2020, 9 h

L'arrêté ministériel numéro 2020-004 du 15 mars 2020 signé en vertu de la *Loi sur la santé publique* (R.L.R.Q., c. S-2.2) concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 prévoit que « *Le conseil et le comité exécutif et ou administratif de toute municipalité (...) sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;* ».

Soyez avisés que le conseil extraordinaire de l'arrondissement d'Outremont du 8 juillet 2020, 8 h sera tenu à huis clos via webdiffusion tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel.

Selon l'article 40 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), les questions ne doivent porter que sur les sujet à l'ordre du jour. Considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

- Les citoyens doivent envoyer leurs questions avant 8 h le mercredi, 8 juillet, au secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca ;
- Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Toute question reçue après 8 h ne sera pas traitée publiquement durant la période de questions des citoyens du conseil du 8 juillet.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juillet 2020, à 9 h

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des travaux publics* - 1200465005

Affecter une somme de 100 000 \$ (net de ristournes) à même le Fonds réservé des parcs afin de réaliser divers travaux paysager visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1203711004

Autoriser l'acquisition de divers équipements du parc informatique de l'arrondissement dans le cadre de la réalisation des phases I et II du programme de désuétude informatique pour un montant total de 86 414,53 \$ toutes taxes incluses - dépenses provenant du PTI de l'arrondissement

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1206695014

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460) - Ajout d'un pouvoir délégué à la Direction d'arrondissement visant la conclusion d'entente et l'autorisation de dépenses à des organismes de l'arrondissement dans le cadre des mesures d'urgences découlant de la COVID-19

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207397027

Rendre une décision par résolution relativement aux l'immeubles situés au 1250-1280, avenue Bernard -
Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à des
modifications au rez-de-chaussée et au sous-sol

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 9
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1200465005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme de 100 000 \$ (net de ristournes) à même le Fonds réservé des parcs afin de réaliser divers travaux paysager visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AFFECTER un montant total maximal de 100 000 \$ (net de ristournes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser divers travaux paysager visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole.

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-06-28 19:33

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200465005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme de 100 000 \$ (net de ristournes) à même le Fonds réservé des parcs afin de réaliser divers travaux paysager visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des actions proposées par Montréal durable d'ici 2020 et afin de répondre à la priorité reliée à l'augmentation du verdissement, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et assurant la pérennité des ressources, l'Arrondissement d'Outremont s'engage à réaliser d'ici la fin de la saison 2020 divers travaux de verdissement permettant d'exercer une saine gestion écologique et durable des terrains de l'arrondissement.

Suivant ce qui précède, le Bureau de projets et de développement durable a été mandaté par la Direction d'arrondissement afin de préparer le présent dossier visant l'affectation d'un montant au Fonds des parcs afin qu'il soit réservé en vue de la réalisation de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Affectation à même le Fonds réservé des parcs d'un montant total maximal de 100 000 \$ (net de ristournes) afin de réaliser divers aménagement paysager reliée à l'augmentation du verdissement, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et assurant la pérennité des ressources pour l'arrondissement d'Outremont

JUSTIFICATION

L'affectation de ce montant permettra la réalisation de divers projets de verdissement pour l'arrondissement d'Outremont.

Voici une brève description des projets qui seront réalisés :

- Réalisation d'un projet pilote d'agriculture urbaine sur le terrain adjacent au bâtiment de la Mairie d'Outremont. Ceci consiste à cultiver des plantes comestibles et utilitaires au lieu d'une plantation de fleurs annuelles. Les récoltes seront redistribuées aux organismes de l'arrondissement ou à des banques communautaires.
- Réalisation d'un aménagement comestibles au pourtour du terrain de la Maison des Jeunes d'Outremont et valorisation de l'agriculture urbaine au près des jeunes en lien avec la politique de l'enfance et des ateliers culinaires.
- Réalisation d'un aménagement plus durable et éco-responsable sur le terre-plein Bernard. Remplacement d'une grande quantité de fleurs annuelles par des plantes de type vivaces et arbustives exigeant une plus faible demande en eaux et contribuant à la biodiversité du territoire.
- Réalisation d'aménagement assurant la saine gestion des eaux pluviales et favorisant le sain développement des insectes bénéfiques à la pollinisation.
- Création d'îlots de fraîcheurs visant à favoriser la préservation et le développement du patrimoine arboricole et horticole de grande valeur de l'arrondissement

À la fin de l'année, un bilan des interventions sera déposé au conseil sous forme d'un tableau résumé afin de quantifier l'indice d'amélioration de biodiversité, le pourcentage de déminéralisation, l'effort de diminution des plantes annuelles au profit de plantes vivaces, l'augmentation du verdissement et de l'agriculture urbaine etc. dans l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Réserver et affecter une somme de 100 000 \$, taxes incluses, à même les Fonds réservés pour fin de parcs afin de réaliser des travaux visant l'amélioration des pratiques écologiques de l'arrondissement

Tableau sommaire des dépenses prévues	
Projets	Montants réservés (\$)
Projets favorisant l'agriculture urbaine	20,000
<i>Projets possibles: Aménagement de la Maison des jeunes, Projet pilote d'agriculture urbaine à la Mairie, Bacs comestibles à la Guinguette et autres</i>	
Projets de verdissement en lien avec la biodiversité	60 000
<i>Diminution des annuelles, jardins de papillons, diversification des plantations, création d'îlots de fraîcheurs, gestion des eaux pluviales, embellissement</i>	
Amélioration des parcs et projets de resurfaçage	20,000
<i>Ensemencement, plantation et autres modifications</i>	
Total :	100,000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en lien avec une des orientations du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit de verdir, d'augmenter la biodiversité et d'assurer la pérennité des ressources.

L'agriculture urbaine est en lien avec l'urgence alimentaire et l'autosuffisance conféré par l'isolement causé par la Covid-19

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'isolement causé par la pandémie, les pertes d'emplois et le manque de ressource alimentaire oblige Montréal à adapter son territoire et ainsi offrir à ses citoyens une plus grande offre en matière d'agriculture urbaine et de libre-service. Ainsi par l'aménagement de ces divers projets, le fruits des récoltes sera entièrement remis aux organismes du territoire afin d'assurer une redistribution aux personnes les plus vulnérables. L'agriculture urbaine permettra également de sensibiliser et d'informer les citoyens face à l'importance de cette pratique et ainsi peut être de mieux s'adapter en cas d'une future pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les différents contrats reliés au projet à réaliser seront conclus via décisions déléguées dans les prochaines semaines.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 17 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-13

Yohann ROUSSEAU
Agent technique en horticulture et
arboriculture

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1203711004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acquisition de divers équipements du parc informatique de l'arrondissement dans le cadre de la réalisation des phases I et II du programme de désuétude informatique pour un montant total de 88 060,29 \$ toutes taxes incluses - dépenses provenant du PTI de l'arrondissement

Autoriser l'acquisition de divers équipements du parc informatiques de l'arrondissement dans le cadre de la réalisation des phases I et II du programme de désuétude informatique;

Imputer la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-07-06 17:59

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203711004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acquisition de divers équipements du parc informatique de l'arrondissement dans le cadre de la réalisation des phases I et II du programme de désuétude informatique pour un montant total de 88 060,29 \$ toutes taxes incluses - dépenses provenant du PTI de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

La durée de vie du parc informatique de l'arrondissement l'arrondissement est atteinte et s'expose à des pannes plus fréquentes et des frais de maintenance de plus en plus important. Le rehaussement des infrastructures technologiques (désuétude matérielle des serveurs, logiciels et des postes de travail de plus de 5 ans) est nécessaire pour protéger les données de l'organisation et maintenir un fonctionnement efficace et performant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2203711003 - D1203711003: Autoriser l'acquisition de deux serveurs informatiques dans le cadre de la réalisation des phases I et II du programme de désuétude informatique pour un montant total de 24 337,49 \$ toutes taxes incluses - dépenses provenant du budget de fonctionnement

DESCRIPTION

Une désuétude au niveau de matériel se traduit habituellement par un équipement de plus de 5 ans et/ou qui n'est plus sous garantie de la part du manufacturier. Puisque c'est un équipement critique pour notre organisation et que ce dernier doit être fonctionnel et performant 24/7, il n'est pas recommandé de l'étirer au-delà du délai de 5 ans car dans un tel cas, nous exposons l'organisation à des pannes plus fréquentes et une perturbation de nos opérations, De plus, le manufacturier n'est pas tenu de maintenir un inventaires des pièces de recharges nécessaires et critiques en raison de la fin de la garantie, il nous faut alors transiger avec le département des pièces chez le manufacturier ce qui peut entraîner des délais considérables.

De plus, une désuétude au niveau logiciel se traduit habituellement par la fin du soutien du logiciel, dans sa version actuelle, par le manufacturier. La durée de vie moyenne des produits Microsoft est de 6 ans. Donc, avec des plate-forme Windows 2008 et 2012 pour

l'ensemble des serveurs visés, nous sommes en présence d'une désuétude logiciel actuellement. En l'absence de soutien de la part du manufacturier, il n'y a plus de production de mises à jour corrigeant les problèmes rencontrés, notre plate-forme réseau devient de plus en plus instable et les frais de maintenance augmentent.

JUSTIFICATION

Ce changement nécessaire est dû au vieillissement du parc informatique de l'arrondissement, il permettra de diminuer le coût d'entretien de l'équipement.

--	--

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 88 060,29 \$, taxes incluses, sera imputée au budget de triennal des immobilisations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-17

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1206695014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460) - Délégation à la Direction d'arrondissement relativement à la conclusion d'entente et l'autorisation de dépenses à des organismes de l'arrondissement dans le cadre du fonds local d'urgences COVID-19

Il est recommandé :

D'ADOPTER, avec changements, le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

L'objet de ce règlement vise à déléguer à la Direction d'arrondissement le pouvoir de conclure des ententes et autoriser des dépenses à des organismes de l'arrondissement dans le cadre du fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-07-06 17:59

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206695014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460) - Délégation à la Direction d'arrondissement relativement à la conclusion d'entente et l'autorisation de dépenses à des organismes de l'arrondissement dans le cadre du fonds local d'urgences COVID-19

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda vise à inclure le projet de règlement final révisé dans son ensemble par les affaires juridiques - il s'agit de changements mineurs qui ne modifient en rien le fondement légal du projet initialement déposé avec l'avis de motion le 2 juillet dernier.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERMélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1206695014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460) - Délégation à la Direction d'arrondissement relativement à la conclusion d'entente et l'autorisation de dépenses à des organismes de l'arrondissement dans le cadre du fonds local d'urgences COVID-19

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la réception d'un rapport du Contrôleur général, à l'effet que des irrégularités ont été soulevées dans la gestion de la délégation à la Direction d'arrondissement en lien avec le fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont, le présent dossier vise à donner suite à ce rapport en apportant une modification réglementaire au règlement AO-460 ajoutant une délégation à la Direction d'arrondissement, mise en contexte, dûment balisée et limitée dans le temps, visant à autoriser la conclusion d'ententes et d'autoriser des dépenses à l'attention d'organisme de l'arrondissement dans le cadre du fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Ajout de l'article 24.1 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, afin de prévoir un pouvoir de conclure des ententes et d'autoriser des dépenses auprès d'organismes de l'arrondissement au fonctionnaire de niveau 1 (Direction d'arrondissement) uniquement dans le cadre de mesures d'urgences relatives à la COVID-19, pour la durée durant laquelle la Ville de Montréal décrètera être en mesures d'urgences.

Le montant maximal possible de cette dépense ne peut excéder le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après la demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* .

Le détail des éléments balisant ce pouvoir délégué sont prévus à la nouvelle annexe A jointe au projet de règlement.

JUSTIFICATION

Le présent dossier constitue l'une des étapes de régularisation du dossier du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont en réponse au rapport du Contrôleur de la Ville de Montréal.

Les montants autorisés dans le cadre d'une mesure d'urgence ne pourront excéder le montant prévu comme seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après la demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*. Tout montant supplémentaire devra être autorisé par le Conseil d'arrondissement. Cette délégation ne vaudra que pour la durée des mesures d'urgences de la COVID-19.

Advenant d'autres situations exceptionnelles de mesures d'urgences dans le futur, un nouvel ajustement réglementaire devra être alors adopté par le conseil, si tel est sa volonté, accompagné des balises correspondantes à la situation.

Cette modification n'a aucun impact sur les conventions conclues hors mesures d'urgences avec des organismes de l'arrondissement : ces dépenses devront, peu importe leur montant et en tout temps, continuer d'être autorisées par le Conseil d'arrondissement dans leur intégralité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La nécessité de cet ajout découle de la situation particulière de la pandémie de la COVID-19 et constitue l'une des étapes de régularisation du dossier du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont en réponse au rapport du Contrôleur de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 29 juin 2020

Adoption : 2 juillet 2020

Entrée en vigueur : dès que possible après l'adoption par le conseil

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-16

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement



Dossier # : 1207397027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 1250-1280, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à des modifications au rez-de-chaussée et au sous-sol

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 3 juin 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397027

Il est recommandé :

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

1250-1260, avenue Bernard

Avec les réserves suivantes :

- Fournir un échantillon revêtement qui sera utilisée pour murer les ouvertures du sous-sol, afin de s'assurer de l'intégration des interventions ;
- Pour la façade Bernard, utiliser du verre clair et non givré ;
- Respecter la largeur des huisseries des fenêtres résidentielles pour les nouvelles fenêtres sur Champagneur ;
- S'assurer qu'il y ait un linteau de pierre au-dessus de la fenêtre du rez-de-chaussée à droite de la façade Bernard.

Avec la suggestion suivante :

- La porte de l'espace de chargement pourrait s'agencer avec la couleur de la brique.

et 1280, avenue Bernard

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-07-06 18:00

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207397027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux l'immeubles situés au 1250-1280, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à des modifications au rez-de-chaussée et au sous-sol

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 3 juin 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Séance du 3 juin 2020

Relativement à l'immeuble situé au 1250-1280, avenue Bernard:

Le bâtiment est un immeuble mixte construit en 1926. Il comporte un sous-sol et un rez-de-chaussée commercial, ainsi que 15 logements aux étages. Il est situé au coin sud-est de l'intersection Champagneur. Le bâtiment n'est pas classé selon Bisson.

Le projet vise la transformation du sous-sol et du rez-de-chaussée afin d'aménager une synagogue. Les interventions qui affectent l'extérieur consistent en la modification d'ouvertures.

Lors de la séance du 1^{er} avril 2020, le CCU a demandé à revoir le projet, sur la base des orientations suivantes :

Sur la façade de l'avenue Bernard :

- Déposer un échantillon du verre des fenêtres afin de s'assurer qu'il sera transparent ;
- Conserver les fenêtres de petites dimensions. Celles-ci peuvent être constituées de verre trouble ;

À titre de suggestions, le comité recommande de modifier l'aménagement intérieur afin que les toilettes ne donnent pas sur une vitrine commerciale.

Sur la façade de l'avenue Champagneur :

- Revoir les ouvertures de grande hauteur afin de créer une distinction entre le basilaire et le corps principal du bâtiment. Opter pour une typologie davantage associée à des fenêtres au lieu de murs rideaux, incluant les menuiseries ;
- Déposer une soumission détaillée pour la nouvelle porte de la synagogue, ainsi que pour le jambage;
- Conserver les fenêtres de petites dimensions. Celles-ci peuvent être constituées de verre trouble ;
- Déposer une simulation 3D de l'angle des façades Bernard et Champagneur afin d'illustrer l'adéquation entre les interventions.

Sur la façade de la ruelle :

- Le comité met en doute la fonctionnalité du quai de chargement ainsi que son intégration à la façade. Il serait ouvert à une dérogation mineure afin de retirer ou réduire l'unité de chargement.

Les petites fenêtres sur Bernard et Champagneur ont été réintégrées.

Sur la façade Champagneur, la hauteur des fenêtres verticales a été réduite afin d'être uniquement dans la partie en maçonnerie de briques.

En terme de documentation, le requérant a déposé des nouvelles soumissions pour la porte et le jambage sur Champagneur, ainsi qu'une nouvelle perspective montrant le coin Bernard et Champagneur. Il a également déposé un échantillon de verre clair.

Finalement, le requérant a décidé de conserver l'unité de chargement sur la ruelle, tel qu'exigé selon le zonage.

JUSTIFICATION

À la séance du 3 juin 2020, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour l'adresse suivante:

Relativement à l'immeuble situé au 1250-1280, avenue Bernard:

CONSIDÉRANT que les modifications à l'apparence reflètent les fonctions commerciale et culturelle ;

CONSIDÉRANT que le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment ont déjà été modifiés suivant un changement de fonction de résidentiel à commercial ;

CONSIDÉRANT que la matérialité, la couleur ainsi que les modèles de fenêtres s'intègrent et sont compatibles au bâtiment ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'agrandissement en aire de bâtiment, un espace de chargement doit être fourni conformément au zonage, et que le terrain ne comporte pas assez d'espace pour l'aménager à l'extérieur ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec les réserves suivantes :

- Fournir un échantillon revêtement qui sera utilisée pour murer les ouvertures du sous-sol, afin de s'assurer de l'intégration des interventions ;
- Pour la façade Bernard, utiliser du verre clair et non givré ;
- Respecter la largeur des huisseries des fenêtres résidentielles pour les nouvelles fenêtres sur Champagneur ;
- S'assurer qu'il y ait un linteau de pierre au-dessus de la fenêtre du rez-de-chaussée à droite de la façade Bernard.

Avec la suggestion suivante :

- La porte de l'espace de chargement pourrait s'agencer avec la couleur de la brique.

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

À titre de commentaire, le comité encourage le requérant à déposer un plan d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- Les dossiers a fait l'objet de la séance du CCU du 3 juin 2020.

Étapes à réaliser:

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2020.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

René GIRARD
Chef de division urbanisme

Le : 2020-06-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa